Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260223-2026_DELIB09-DE

MAIRIE
De
LA ROCHE-BERNARD
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 09/2026

SEANCE DU LUNDI 23 FEVRIER 2026 à 19H00

Date de convocation :	18 février 2026	Conseillers en exercice :	13
Date d'affichage :	18 février 2026	Conseillers présents :	7
		Conseillers votants :	8

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Patrice SAVARY et Bernard HASPOT et Mesdames Monique LE THIEC, Maryvonne MORICE, Sabrina LANOE et Aurélie LE FICHER

Étaient absents : Messieurs Samuel GUYONVARCH, Paul MARTEL, Nicolas FAUCHEUX et Franck PAULAY (donne pouvoir à Monsieur Monique LE THIEC) et Mesdames Ange CROGUENNOC et Martine ROCA

Monsieur Bernard HASPOT est désigné secrétaire de séance

Vote du budget prévisionnel 2026 – CAMPING MUNICIPAL

Monsieur Le Maire expose :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2.

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 30 avril 2026 pour le vote du budget.

Monsieur le Maire expose le contenu du budget en résumant ses orientations générales.

◈ Détail des principaux investissements prévus en 2026 :

- Travaux de réhabilitation accueil camping et appartement
- Clôtures

Monsieur Le Maire propose le budget suivant pour l'année 2026 :

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260223-2026_DELIB09-DE

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2026
Chapitre 011 - charges à caractère général	50 000,00 €
Chapitre 012 – charges de personnel	71 400,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	200,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	400,00 €
Chapitre 022- Dépenses imprévues	1 000.00 €
Total dépenses réelles	**124 000,00 €**
023 - Virement à la section d'investissement	-
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	26 000,00 €
Total des dépenses d'ordre	**26 000,00 €**
TOTAL SECTION	150 000,00 €

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2026
Chapitre 70 – Produits des services	125 000,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	8 219,88 €
Total recettes réelles	**133 219,88 €**
002 - Excédent reporté	16 780,12 €
TOTAL SECTION	150 000,00 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260223-2026_DELIB09-DE

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2026
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	5 535,75 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	109 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	50 000,00 €
Total dépenses réelles	**164 535,75€**
-	0,00 €
Total des dépenses d'ordre	0,00 €
TOTAL SECTION	164 535,75 €

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2026
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €
Total recettes réelles	**0,00 €**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 000,00 €
001- Excédent reporté	138 535,75 €
Total des recettes d'ordre	164 535,75 €
TOTAL SECTION	164 535,75 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée, à l'unanimité :

- **ADOPTE le budget primitif du budget camping de l'exercice 2026 qui s'équilibre comme suit :**

- **En fonctionnement : 150 000.00 €**
- **En investissement : 164 535.75 €**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260223-2026_DELIB09-DE

- **PRECISE que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M4.**

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,

Bruno LE BORGNE

